

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
111	Emplacement réservé n° 111 : Elargissement de la voirie	Commune	0.101
112	Emplacement réservé n° 112 : Parking	Commune	0.063
113	Emplacement réservé n° 113 : Caserne des pompiers	SDIS 17	0.288
114	Emplacement réservé n° 114 : Elargissement de la voirie	Commune	0.018
115	Emplacement réservé n° 115 : Parking du cimetière	Commune	0.216
116	Emplacement réservé n° 116 : Elargissement de la voirie	Commune	0.04
118	Emplacement réservé n° 118 : Liaison piétonne	Commune	0.078
119	Emplacement réservé n° 119 : Elargissement de la voirie	Commune	0.031
120	Emplacement réservé n° 120 : STEP	Syndicat des eaux	3.771
122	Emplacement réservé n° 122 : Elargissement de la voirie	Commune	0.547
153	Emplacement réservé n° 153 : Aménagement de la traverse Route de Surgères	Département (17)	0.016

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:4000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

ST-PIERRE-LA-NOUE (PÉRÉ)

